



1 – Présentation

Les sections sportives scolaires par la circulaire n° 2011-099 du 29 septembre 2011 contribuent à promouvoir et développer la pratique sportive des élèves à l'école.

...un projet au carrefour de l'esprit, du corps et de la nature

Les pratiques sportives, au même titre que les pratiques culturelles, contribuent à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale.

Elles sont reconnues comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel et intellectuel.

La circulaire du 10-04-2020 précise que les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord de leurs représentants légaux, d'un entraînement plus soutenu dans une ou plusieurs discipline(s) sportive(s) proposée(s) par l'établissement scolaire, tout en suivant une scolarité normale.

2 - Conditions

Tout élève intéressé doit déposer, auprès du chef d'Etablissement du collège, une demande de dossier de candidature.

Pour être candidat, il faut :

- Etre déclaré apte à la pratique de l'escalade (certificat de non contre-indication à la pratique de l'escalade en compétition)
- avoir une attitude positive et obtenir des résultats scolaires satisfaisants
- avoir une réelle motivation et être conscient des efforts qu'il faudra fournir tant sur le plan scolaire que sportif
- Avoir pratiqué l'escalade en club ou à l'Association Sportive (5^e-4^e)
- Savoir gérer sa sécurité et celle de son partenaire (Niveau passeport Blanc fédéral)

3 - Fonctionnement

- Les élèves suivent les cours dans leur classe avec les autres élèves de l'établissement. Leur scolarité est la même.
- Ils suivent les entraînements dispensés par le professeur d'EPS, chargé de la section, ainsi que les interventions d'un brevet d'état Escalade.

- Ils participent aux compétitions UNSS (cross, rencontres d'escalade...). **Inscription obligatoire à l'AS du collège**
- Le suivi médical est assuré par le docteur et l'infirmière scolaire
- Les élèves admis dans les classes doivent savoir que l'escalade doit être considérée comme une option qui ne doit en aucun cas prévaloir sur le travail scolaire.
- Langues assurées au collège :
 - LV1 : Anglais ou Allemand
 - LV2 : Allemand ou Espagnol (5^e – 3^e)

Les Sections européennes sont **NON COMPATIBLES** avec la section escalade (pas de 2^e option):

- Allemand en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}
- Anglais en 4^{ème} et 3^{ème}

Ainsi que - LCA : dès la 5^{ème}

4 - Sélection et recrutement

Le recrutement est basé sur les aptitudes physiques, techniques (voir détail au point 8) sans négliger les résultats scolaires.

Trois exigences sont imposées :

- Sportive

Exceptionnellement pour 2021-2022, il n'y aura pas de test sportif

- Médicale

Un examen de santé approfondi détermine si l'élève est apte médicalement (pour les élèves admis, un suivi médical régulier sera assuré).

- Scolaire

L'inscription définitive n'intervient qu'après l'examen du dossier scolaire (notes et appréciations - attitude et comportement et validation des services académiques)

5 - Organisation pédagogique

La scolarité est organisée comme pour l'ensemble des élèves du collège : ils bénéficient du forfait EPS 4 heures en 6^{ème}, 3 heures en 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}. Les élèves de la section bénéficient de 4 heures de formation supplémentaires pour la pratique de l'escalade réparties entre le mardi après-midi et le jeudi après midi (16h00 –18h00) et des possibles sorties le mercredi après-midi.

Au collège, les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sportive scolaire sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Elles sont prises en compte pour sa validation. Les acquisitions ainsi effectuées au cours de ces activités seront portées sur le livret personnel de compétences.

M. Roscelli, responsable de la section, a la charge de veiller au suivi de la scolarité des élèves engagés dans ce dispositif.

Pour cela, une heure hebdomadaire pourra être consacrée au suivi et au soutien des élèves ; celle-ci permettra de réaliser leurs bilans scolaire et sportif et de mettre en place si besoin une aide individualisée et d'envisager les objectifs à atteindre à court et moyen termes.

Le maintien dans la Section Sportive est remis en question chaque année en fonction des résultats sportifs et scolaires et du comportement général.

Les élèves déjà inscrits en 2020-2021 ne passeront pas les tests de sélection mais doivent déposer leur dossier d'inscription dans les délais. Il sera effectué un entretien bilan avec l'élève et ses parents.

6 – Candidatures

- Le dossier est téléchargeable sur le site du collège (<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-aaubigne-saintes/>) ou sur celui du Cracq Jeunes Escalade (www.cracq.org)
- Le Collège Agrippa d'Aubigné recevra les dossiers de candidature

adressés à :

**Monsieur Le Principal
du Collège Agrippa d'Aubigné**

**6 rue du cormier
17100 Saintes**

Tél :05.46.93.16.70.

Courriel :

- ce.0170059x@ac-poitiers.fr
- jacques.roscelli@ac-poitiers.fr

Informations importantes :

En parallèle du dépôt de dossier de candidature, il faudra obligatoirement, pour tous les élèves entrant en 6^{ème}, **faire une demande de dérogation** auprès des services académiques (voir avec l'école d'origine) qui prendront la décision d'affecter votre enfant au collège Agrippa d'Aubigné de Saintes et dans la section sportive.

Attention, il n'y a pas de régime d'internat.

Date limite de dépôt des dossiers le :

Jeudi 6 mai 2021

7 - Concours d'entrée

En raison des restrictions sanitaires liées à la COVID 19, il n'y aura pas de test d'entrée.

La motivation et le vécu du candidat dans l'activité seront appréciés à travers une lettre de motivation, les appréciations des enseignants et des entraîneurs.

8 – Epreuves physiques et techniques

Pas d'épreuve physique ou technique pour l'entrée en section 2021-2022

9 – Communication des résultats

Les responsables légaux seront avisés par courrier après le 7 Juin 2021.





DOSSIER DE CANDIDATURE

1) Aspect renseignements :

- l'imprimé n°1 à compléter par la famille : feuille de renseignements
- l'imprimé n°4 à signer – Charte de la section sportive

2) Aspect scolaire :

- les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres (obligatoire !) ou du livret scolaire de CM2
- l'imprimé n°2 à compléter par l'établissement d'origine récapitulatif :
 - l'avis du chef d'établissement ou du professeur principal ou du directeur de l'école
 - l'avis du professeur d'EPS et de l'entraîneur si l'élève pratique l'escalade en club

3) Aspect médical :

- l'imprimé n°3 à compléter par le médecin traitant : fiche de contrôle médical (sous pli confidentiel)

4) Charte de la section sportive à signer

5) **Faire une lettre de motivation :**

- Pourquoi entrer en section sportive ?
- Parcours sportif
- les qualités sportives
- les objectifs sportifs ou scolaires
- les forces
- les faiblesses

6) Échéancier :

- Dépôt des dossiers : **avant le Jeudi 6 mai 2021**
- Date des tests sportifs **Pas de test en 2021 (Rentrée 2021-2022)**
- Date des résultats : après le 7 juin 2021 par courrier

Dossier de candidature à retourner à :

Monsieur Le Principal du Collège Agrippa d'Aubigné

Section Sportive Escalade

6 rue du Cormier

17100 Saintes

**Les imprimés doivent être complétés dans leur totalité et
Chaque dossier rendu doit être complet**



DOSSIER DE CANDIDATURE
A L'ENTREE DANS LA SECTION SPORTIVE ESCALADE
du Collège Agrippa d'Aubigné

Imprimé n°1
(à compléter par la famille)

NOM – PRENOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse des parents :

.....

.....

N° de téléphone :

Adresse mail obligatoire :

Profession des parents :

Mère:.....

Père :

Classe suivie en 2020/2021 :

Nom et adresse de l'établissement fréquenté :

.....

Classe prévue à la rentrée 2021-2022 :

LV1 : Anglais

LV2 : Allemand – Espagnol

(A partir de la 5^e)

Fait àle

Signature des parents

Signature de l'élève

* joindre la photocopie des deux derniers bulletins trimestriels ou du livret scolaire de CM2



**DOSSIER DE CANDIDATURE
A L'ENTREE DANS LA SECTION SPORTIVE ESCALADE
du Collège Agrippa d'Aubigné**

Imprimé n°2

(à compléter par l'établissement d'origine et le club support éventuellement)

Agrippa d'Aubigné

**Appréciation du Chef d'Établissement quitté (ou du Professeur Principal ou du directeur de l'école),
concernant la capacité à lier étude et pratique physique intensive :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis du professeur d'EPS de l'établissement, ou du professeur des écoles, et de l'entraîneur de club :

(Indications sur le rythme de travail, les efforts fournis, l'endurance de grimpe, la coordination, le respect des consignes et des camarades)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Aptitudes physiques (EPS) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Aptitudes à l'escalade : (Savoir Assurer sa sécurité et celle de ses camarades)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FICHE MÉDICALE EN VUE D'UNE SCOLARITÉ EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Imprimé n°3

(A compléter par le médecin traitant)

Nom :	Discipline pratiquée :
Prénom :	Nombres d'heures :
Domicile :	Surclassement : oui non
Date de naissance :	Double surclassement : oui non
Antécédents médicaux :	Autre discipline pratiquée :
Antécédents chirurgicaux :	
Traitement en cours :	

Interrogatoire comportant notamment une évaluation psychosocial

Examen cardio-vasculaire de repos (assis, couché et debout) *

Examen pulmonaire*

ECG de repos (obligatoire la première année d'inscription)*

Évaluation de la croissance et de la maturation :

- Examen morpho-statique et anthropométrique
- Maturation pubertaire (critères de Tanner)

Plis cutanés

Examen de l'appareil locomoteur*

Examen podologique*

Examen dentaire*

Examen neurologique (latéralité, tonus, ...)*

Dépistage des troubles visuels

Dépistage des troubles auditifs

Autres (abdomen, etc.)

Bilan des vaccinations

Conseils diététiques (si besoin)

Bandelette urinaire (glucose, protéines, ...)

Autres (abdomen, etc.)

Certificat médical de non-contre-indication (Coupon à remettre lors de votre inscription aux tests)

Je, soussigné, docteur.....certifie avoir examiné ce jour

NOM Prénomné(e) le

et qu'il (qu'elle) ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique, dans le cadre de la section sportive scolaire escalade

Date :

Signature et cachet du médecin :

CHARTRE DE LA SECTION SPORTIVE Escalade



Imprimé n°4

(à conserver – remettre seulement le coupon réponse)

- L'objectif de la section sportive est de donner la chance à des élèves très motivés de concilier études et pratique intensive d'un sport.
- Une structure scolaire avec des horaires aménagés est ainsi mise en place pour que la pratique sportive au collège soit compatible avec la réussite scolaire.

Les objectifs de la section sportive du collège Agrippa d'Aubigné sont de :

- ➔ Concilier pratique de l'Escalade et visée à la réussite scolaire, en harmonisant le travail
- ➔ Favoriser l'atteinte d'un niveau régional ou national dans les résultats sportifs
- ➔ Favoriser le choix d'un parcours scolaire et sportif

Les responsables de la section s'engagent à :

- ⇒ Offrir une formation éducative complète dans le respect des programmes officiels d'enseignement
- ⇒ Aménager un emploi du temps respectant une bonne répartition de l'ensemble des séquences de pratiques sportives dans la semaine par l'intermédiaire du professeur d'EPS responsable de la section
- ⇒ Assurer un suivi scolaire et sportif personnalisé
- ⇒ Veiller à l'équilibre de l'emploi du temps et des charges de travail sportif de l'élève
- ⇒ Prêter le matériel technique nécessaire à la pratique de l'Escalade dans les différents milieux de pratique

L'ÉLÈVE s'engage à :

Vie de la section sportive

- ⇒ Pratiquer toutes les activités sportives de la section sur l'année scolaire (aucune démission ne pourra être décidée de façon unilatérale sans un lien entre le collège et les parents)
- ⇒ Participer à toutes les séances, les compétitions prévues sous peine de suspension ou d'exclusion de la section sportive.
- ⇒ Satisfaire aux visites médicales annuelles de contrôle (visite médecin du sport)
- ⇒ Respecter le matériel prêté et le rendre en bon état
- ⇒ S'assurer d'avoir le matériel exigé lors des différentes pratiques physiques

L'ÉLÈVE s'engage à :

Scolarité et efforts à fournir

- ⇒ Fournir des efforts pour élever son niveau de performance scolaire et sportif
- ⇒ Se ménager des phases de récupération et surveiller son alimentation
- ⇒ Accepter le soutien scolaire jugé nécessaire par les enseignants et y participer
- ⇒ Accepter les décisions pouvant éventuellement le priver ponctuellement d'un entraînement de section sportive pour assurer son soutien scolaire si nécessaire

Association Sportive et Compétitions

- ⇒ Adhérer à l'association sportive du collège et participer aux compétitions de la section sportive.

Attitudes et Responsabilités

- ⇒ Respecter le règlement intérieur de l'établissement

LES PARENTS D'ELEVES s'engagent à:

- ⇒ Respecter les principes de fonctionnement de la section sportive et les expliquer à leur enfant
- ⇒ Participer à la formation de gestion de vie de leur enfant en veillant à leur alimentation, sommeil, emploi du temps extra-scolaire et suivi médical
- ⇒ Dialoguer avec les professeurs pour prendre des mesures lorsque les résultats sont insuffisants
- ⇒ Communiquer au professeur d'EPS responsable de la section sportive toute information pouvant avoir une incidence sur la pratique physique de leur enfant
- ⇒ Etre attentif à l'état de fatigue de leur enfant et à signaler toute remarque au professeur d'EPS responsable de la section sportive
- ⇒ Assurer le suivi médical réglementaire de la section (visite annuelle médecin du sport)

✂-----Coupon à détacher et à remettre avec le dossier de candidature-----

Nous soussignons

NOM : Prénom :,

Et l'enfant NOM : Prénom :

Reconnaissons avoir pris connaissance de la charte de la section escalade et nous engageons à la respecter.

Signature des parents
ou du responsable légal,

A _____, le _____
Signature de l'élève,

